

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
Chambéry
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 08

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/10/2022

24 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. BILLON Pierre. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes BARBIN Régine, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, M. PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

08 Pouvoirs : M. PICHE Barthélémy à Mme ANDRE Valérie, M. LOMBARD Daniel à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Muriel, M. LARDE Alain à M. BILLON Pierre, M. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre à Mme PICARD Marie-France, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude.

03 Absents : M. CORMIER Philippe, Mme COUDURIER Françoise, M. PERSON Philippe.

OBJET : DEMANDE DE TRANSFERT DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE ACCORDEE POUR L'EXTENSION DES LOCAUX DE LA CC VAL GUIERS VERS LE PROJET DE RENOVATION ET EXTENSION DU LOCAL ADOS DES SALAMANDRES A PONT DE BEAUVOISIN.

Par un arrêté en date du 6 Novembre 2020, le Département de la Savoie a accordé à la Communauté de Communes Val Guiers une aide financière d'un montant de 73 609 € pour « L'extension des locaux de la communauté de communes ».

Il est précisé dans cet arrêté que le projet est censé démarrer avant le 6 Novembre 2022, sans quoi la subvention serait perdue.

Néanmoins, ce projet est actuellement stoppé et n'est pas prêt à démarrer.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de cette subvention, un accord a pu être trouvé avec les Conseillers et les services du Département.

Il est proposé de transférer l'intégralité de la subvention accordée pour l'extension des locaux de la CC Val Guiers vers le projet de de rénovation extension du local ado des Salamandres à Pont de Beauvoisin.

Le projet est rappelé à l'Assemblée :

Le service Jeunesse de la communauté de communes Val Guiers accueille les adolescents du territoire sur deux sites à St Genix les Villages et Pont de Beauvoisin.

Les deux locaux sont très vétustes doivent faire l'objet de restructuration plus ou moins lourde. Concernant le local de St Genix les Villages, le conseil communautaire a décidé de construire un nouveau bâtiment dans le secteur du collège de La Forêt sur une parcelle cédée par l'OPAC de la Savoie.

Le local de Pont de Beauvoisin, ne présente pas les mêmes défaillances que celui de St Genix les Villages. Le projet consiste en son agrandissement de 45,10 m² (58,11 m² actuellement) pour rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilités réduites et créer des espaces supplémentaires pour développer notamment des activités numériques.

Il est prévu des travaux d'isolation (remplacement des fenêtres notamment), d'électricité (mise aux normes et luminaires moins énergivores), de mise en accessibilité, d'acoustique et de traitement des façades pour harmoniser l'existant à la partie à construire.

Un préau est également envisagé pour favoriser le développement d'activités en extérieur par tous les temps.

A ce stade des chiffrages le budget prévisionnel pour ce programme est de **300 445 euros HT** ventilés comme suit :

- Etudes, MO, (...) pour **40 000,00 euros HT** ;
- Travaux pour **260 445,00 euros HT**,

Le plan de financement prévisionnel (mis à jour) est présenté à l'Assemblée :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT	(%)
ETAT (DETR / DSIL)- Accordé	100 000 €	30 %
CONSEIL RÉGIONAL	67 000 €	20 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	73 609 €	20 %
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	240 609 €	(80 % maximum)
DEMANDEUR : autofinancement (dont emprunt)	59 836 €	%
TOTAL HT	300 445,00 €	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 32 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstentions

➤**SOLLICITE** auprès du Département de la Savoie le transfert de l'intégralité de la subvention accordée pour l'extension des locaux de la CC Val Guiers vers le projet de de rénovation extension du local ado des Salamandres à Pont de Beauvoisin ;

➤**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel mis à jour faisant apparaître des participations prévisionnelles de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Savoie ;

➤**AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Savoie ;

➤**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la CC Val Guiers ;

➤**MANDATE** Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/11/2022,

LE PRESIDENT,

Paul REGALLET

